

FEDERATION FRANCAISE DE SKI
COMITE REGIONAL DU MASSIF DES VOSGES
24 avenue Aristide Briand
68200 MULHOUSE

Mulhouse, le 5 mai 2008

Jean Claude L'EPINGLE
Président de la Commission alpine

aux Clubs

CIRCULAIRE N° 27 /2007-2008

Objet : Inscriptions sur les listes FIS saison 2008/2009 - frais d'inscription

Les inscriptions sur la nouvelle liste FIS de la saison 2008/2008 sont avancées au 10 mai 2008 !! auprès de la FIS.

Je vous rappelle que les concurrents ne peuvent être inscrits qu'à partir de 15 ans révolus (nés en 1993 et plus tôt). Les inscriptions devront se faire en coordination avec le responsable du secteur. **Les frais d'inscription, qui s'élèvent à 40 € par athlète, sont à la charge des clubs.**

Je tiens à préciser que seules seront prises en compte les **inscriptions accompagnées de leur paiement, aucune inscription ne sera prise par téléphone.**

Veillez en conséquence me communiquer les noms des skieuses et skieurs que vous désirez voir figurer sur les listes des points FIS pour la saison 2008/2009 en vérifiant l'exactitude des données.

Vous trouverez en annexe la liste des coureurs inscrits la saison dernière, il vous reste simplement à cocher la case correspondant à l'option retenue et **me la retourner accompagnée du paiement pour le 15 mai au plus tard.**

O = inscription sur la liste - **E** = ne pas renouveler l'inscription - **D** = dans le cas d'un décès.

Pour toutes nouvelles inscriptions, il faudra mentionner sur la fiche jointe, les noms, prénoms, date de naissance, club et le n° de licence.

Une nouvelle déclaration d'athlète (depuis septembre 2006) est à signer pour tous les athlètes inscrits sur la liste FIS. Les nouveaux inscrits devront me la faire parvenir en même temps que leurs inscriptions. Je joins également la liste des « anciens » qui doivent me retourner cette décharge.

Le chèque est à mettre à l'ordre du CRMV et le tout est à envoyer à Jean Jacques LUTENBACHER - 15 A rue des Ecoles - 68470 FELLERING ;

Jean-Jacques LUTENBACHER
Commission Alpine